

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 juin 2026

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 8 : Voyage scolaire – Subvention - Versement

VU les délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2022, du 12 octobre 2022 et du 9 décembre 2024,

VU la demande de subvention pour voyage scolaire en date du 19/02/2026 et l'attestation de séjour en date du 16/03/2026 de la part de l'Institut La Providence pour un élève résidant à LAMPERTHEIM pour un séjour scolaire à Courcelles du 3 au 6 mars 2026,

VU la demande de subvention pour voyage scolaire en date du 19/02/2026 et l'attestation de séjour en date du 15/03/2026 de la part de l'Institut La Providence pour 2 élèves résidant à LAMPERTHEIM pour un séjour scolaire en Angleterre du 9 au 13 mars 2026,

VU la demande de subvention pour voyage scolaire en date du 17/04/2026 et l'attestation de séjour en date du 11/05/2026 de la part de l'Institut La Providence pour 2 élèves résidant à LAMPERTHEIM pour un séjour scolaire à Samoens du 3 au 8 mai 2026,

VU la demande de subvention pour voyage scolaire en date du 17/04/2026 et l'attestation de séjour en date du ... de la part de l'Institut La Providence pour 6 élèves résidant à LAMPERTHEIM pour un séjour scolaire à Poitiers et à Lezay du 7 au 12 juin 2026,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 20 € à l'Institut la Providence pour la participation d'un élève résidant à LAMPERTHEIM pour un séjour scolaire à Courcelles du 3 au 6 mars 2026 (4 jours x 5 € = soit 20 € par élève).

Il s'agit de [REDACTED]

DECIDE de verser une subvention de 50 € à l'Institut la Providence pour la participation de 2 élèves résidant à LAMPERTHEIM pour un séjour scolaire pour un séjour scolaire en Angleterre du 9 au 13 mars 2026 (5 jours x 5 € = soit 25 € par élève).

Il s'agit de [REDACTED]

DECIDE de verser une subvention de 60 € à l'Institut la Providence pour la participation de 2 élèves résidant à LAMPERTHEIM pour un séjour scolaire à Samoens du 3 au 8 mai 2026 (6 jours x 5 € = soit 30 € par élève).

Il s'agit de [REDACTED]

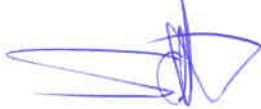
DECIDE de verser une subvention de 180 € à l'Institut la Providence pour la participation de 6 élèves résidant à LAMPERTHEIM pour séjour scolaire à Poitiers et à Lezay du 7 au 12 juin 2026 (6 jours x 5 € = soit 30 € par élève).

Il s'agit de [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] de [REDACTED]
[REDACTED] et de [REDACTED]

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 24 juin 2026

Maxime SCHOTT



Secrétaire de séance



Murielle FABRE



Maire de Lampertheim